

BERDER au fil du temps et de l'économie sociale et solidaire

Dès leur arrivée les sœurs de Saint François Xavier en 1937 accueillait des classes, colonies, familles qui participaient avec les jardiniers à la culture et aux récoltes ainsi qu'à la préparation de repas. Que de souvenirs d'enfance et de sourires naissent au coin des lèvres des personnes qui ont vécu cette époque.

Elle loue en 1986 pour 25 ans à l'association LVT (Loisirs Vacances Tourisme) association de l'économie sociale et solidaire loi 1901 pour maintenir cet accueil familial, ce que très vite l'association a mis en œuvre. Accueil des classes de mer, des familles, des colonies, et également des groupes (réunions familiales, stages, séminaires...).



Les sœurs vendent à Yves Rocher en 1991 qui souhaite réaliser une Thalasso et dénoncer le bail de location avec LVT. Pour l'association les ennuis commencent. En juillet 1993 le maire de Larmor Baden M. Beauchène allié de Yves Rocher tente de fermer le site pour raisons de sécurité afin d'expulser LVT, mais à l'époque de nombreuses associations, des vacanciers, de salariés et personnalités se mobilisent. Cette période a créé des remous au sein de la commune de Larmor Baden avec la démission du maire en 1994. Pour l'association c'est 15 ans de procédure « *Le pot de terre contre le pot de fer* ».

Pour les familles, la priorité de l'association était la mixité sociale à Berder le tarif était réalisé en fonction du quotient familial il avait des personnes imposées sur les grandes fortunes et des bénéficiaires des restos du cœur. Dans les activités incluses dans le prix aucune différence pour découvrir la navigation en kayak, sinagot, catamaran, aller faire du tir à l'arc, ou du poney, randonner dans les îles du Golfe, participer aux animations en soirée et assister aux différents spectacles d'artistes locaux ou se balader à Larmor Baden ou tout simplement une baignade, un bon bouquin sur la plage ou des moments de contemplations dans ces espaces naturels... Pour les plus petits ou les plus grands la possibilité de confier ses enfants au club enfants ou club ados.

Les classes de mer et les colonies du grand ouest et de toute la France étaient accueillies au fil de l'année avec un projet pédagogique orienté sur la découverte du milieu marin et une sensibilisation à l'environnement et les activités nautiques...

Les groupes de Larmor de Baden ou du pays de Vannes ou d'Auray étaient les bienvenues pour un mariage, baptême, anniversaire, de nombreuses familles, ainsi que de nombreuses associations pour leurs activités, leur assemblée générale, des repas festifs pour les bénévoles de la semaine du Golfe par exemple... Et les séminaires de recherches de travail dans tous les domaines.

Et un weekend festif en octobre « Les Talents en liberté », le rendez-vous des artistes de tous les domaines peintres, sculpteurs, photographes, brodeuses, artisans d'art, musiciens, chanteurs... des rencontres du partage avec les nombreux visiteurs.

Presque un siècle que l'île de Berder est ouverte et accessible à tous aux familles, classes, groupes, promeneurs... dans le respect de son environnement. Un lieu de rencontre de partage, de culture, d'éducation, de création artistique... Et de bonheur pour tous ses visiteurs

La réalité du projet GIBOIRE

Giboire à Berder, un bien joli conte de fée !

Ainsi donc, pour restaurer le patrimoine, un hôtel 4 étoiles sera créé avec son parc de 23 hectares tout autour, mais il sera accessible pour tous puisque le restaurant et les bars seront ouverts à tous publics...

La réalité est bien différente !

M. GIBOIRE dit au mois de mars interviewé par quatre étudiantes en dernière année de Licence Sciences, Écologie et Société de l'Université Bretagne Sud de Lorient qui ont choisi de choisir Berder et le projet GIBOIRE comme étude sur les conflits d'aménagement dans le cadre de leur matière Géopolitique de l'Aménagement

« Il n'y a nullement bétonisation, bien au contraire. Il y a restauration du patrimoine, des jardins et de la vigne d'autrefois. », mais dans ce même interview *« il prévoit une centrale à Béton sur Berder »*

« L'aspect naturel de l'île ne sera pas conservé. Je prévois des jardins, des potagers, car sur une île quand on fait un hôtel, il faut occuper les gens »

A la question, pourquoi des parkings sur l'île ?

« C'est la législation qui l'impose, car dans la réglementation chaque chambre d'hôtel, doit avoir son parking. Donc pour 80 chambres, il faut 80 places de parking, plus ceux du personnel ».

Total 97 places prévues...

Il précise *« que la rue de Berder devra être élargie pour pouvoir laisser tourner les camions, sur la gauche en sortant du gois. »*

A la question des nuisances liées au chantier, il répond : *« lorsque l'on construit, on est perturbant... »*

Sur la question du prix des chambres, il rétorque :

« Je construis un hôtel de standing, si je fais des chambres à 150€, je n'amortirais pas le coût des investissements »

La restauration du patrimoine

Propriétaire de l'île depuis 2016, 5 ans plus tard, aucuns travaux de restauration n'ont eu lieu.

Dans cette même interview, il dit :

« Vous ne vous imaginez pas que je vais faire des travaux de restauration, si mon projet ne peut voir le jour... »

M. Giboire reconnaît lui-même que Berder est sa « Danseuse », que c'est un endroit magnifique, dont il est passionné.

Sa « responsabilité envers les territoires et les hommes » s'arrête là où commencent ses cyniques calculs de rentabilité, car quels bénéfices en tirer ? Aucun.

M. Giboire nous dit *« que le lieu de nature est totalement préservé et même amélioré. Le sentier côtier qui a toujours été la seule partie de l'île accessible au public, le reste »*

Un lieu de nature « amélioré » avec 97 baignoires sur l'île !

Une véritable atteinte à la biodiversité de l'île, chacun devrait pouvoir en convenir si tant est qu'il soit sensible à cette problématique. Quant à l'accessibilité du sentier, la loi ne lui en laisse pas le choix.

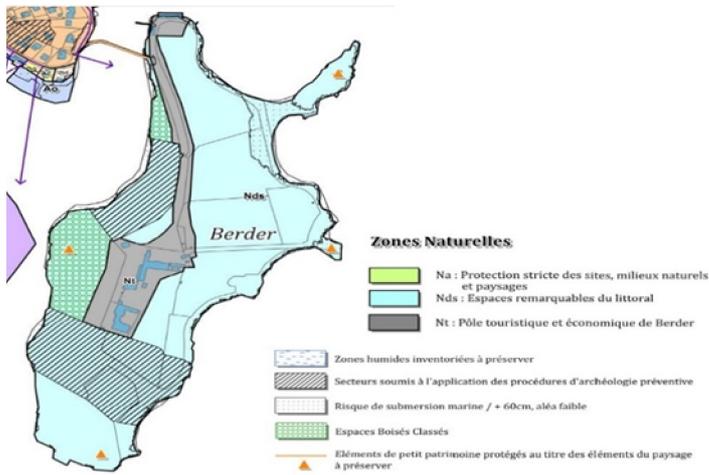
Rappelons qu'il s'est opportunément saisi de la tempête Alex pour confisquer l'île durant plus de trois mois sur la base de motifs fallacieux et mettre en œuvre ses propos tenus dans un documentaire de M6 *« je suis chez moi et je fais ce que je veux »*.

Rappelons également que M.Giboire veut réduire l'emprise du sentier en le balisant par des ganivelles de tout le long. Et puisque la servitude lui est imposée par l'Etat, il attend de la Préfecture qu'elle prenne en charge le coût de cette opération (sans rire).

Voici ce qui se passe au niveau des pêcheries avec la pose des ganivelles. Imaginez les ganivelles sur toute sa longueur, soit le tour de l'île.....



Le projet Giboire ne respecte pas les règles d'urbanisme et la loi littoral puisqu'il se fonde sur un PLU qui lui-même ne respecte pas les règles d'urbanisme. C'est pour cette raison que le PLU a été partiellement suspendu à Berder puisqu'il réduit l'espace boisé classé à 10 % de la surface de l'île alors que celle-ci recouvre 70 % de cette surface. De même, ce PLU a créé à Berder une zone NT (naturel touristique) qui est en infraction avec les règles d'urbanisme et la loi littoral. C'est sur ce zonage que s'appuie le projet Giboire pour étendre la surface construite à hauteur de 30%.



Dans le cadre du nouveau projet la création de 90 emplacements de parking est exigée par les règles d'urbanisme. Ceux-ci seront répartis, boisés et paysagés, afin de ne pas mettre les véhicules en évidence. Pour limiter son utilisation un service de navette sera également mis en place vers le village. Il conviendra de demander aux bernaches, sternes, balbuzards et autres avocettes si le parking est suffisamment « boisé et paysage ».

Respecter le droit

Les recours des associations

Le 27 mai 2019, 3 associations envoient un courrier au Préfet du Morbihan pour les raisons suivantes : non-respect et modification du tracé du sentier côtier SPPL (servitude de passage des piétons le long du littoral), non-respect du statut de la "Pêcherie" au regard de sa destination et de l'AOT (autorisation d'occupation temporaire) accordée au propriétaire.

Le 23 janvier 2020, 4 associations envoient un courrier au préfet du Morbihan en demandant un procès-verbal de contravention de grande voirie sur l'île Berder à Larmor Baden, à l'encontre du propriétaire de l'île. Dans ce document, il est fait mention de l'AOT accordée à la société SODIB, du groupe ROCHER, le 14 octobre 2015.

Le 6 mai 2020, les 4 associations renvoient un second courrier au préfet du Morbihan

Le 12 mai 2020, ces demandes de procès-verbal étant restées sans réponses, les 4 associations envoient un courrier au **Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Vannes**, pour déposer une plainte à l'encontre du Groupe GIBOIRE pour contravention de grande voirie, infraction commise sur l'île de Berder à Larmor Baden.

Le 4 novembre 2020, Le Collectif Berder Ensemble envoie un courrier au préfet du Morbihan : demande de procès-verbal de contravention de grande voirie sur l'île de Berder à Larmor Baden.

Concernant le permis de construire Giboire, et le permis de construire de l'hôtel (qui concerne l'augmentation du bâti, le parking et la circulation induite) les associations environnementales (FAPEGM, AGM, Chemin de Ronde, AQVLB) ont engagé l'action contre le permis de

construire délivré par le maire Bertholom. Plus de six mois après, ni le groupe Giboire, ni la commune de Larmor Baden n'ont envoyé au tribunal leur mémoire en réponse, retardant d'autant l'issue du dossier. En l'état, le tribunal ne nous a fourni aucune date et nos avocats n'ont pas davantage d'information.

La pêcheurie du nord de l'île faisait l'objet jusqu'au 31/12/20 d'une AOT exclusivement pour des activités liées à la mer. Or elle a été aménagée et habitée. Le préfet a été saisi pour contester l'occupation résidentielle illégale et connaître le sort de cette AOT venue à échéance, sans retour à ce jour. Une plainte a été déposée contre le groupe Giboire à ce sujet.

Le groupe Giboire a été mis en demeure de rétablir la circulation des piétons sur la partie Nord du sentier côtier privatisé par un référé.

Le référé a été rejeté, et malgré des négociations, cette partie du sentier est toujours fermé au public.

Le groupe Giboire avait obtenu l'autorisation par la mairie de Larmor Baden de détruire 3600 m² de bois pour aménager un parking. M. le préfet a annulé cette autorisation le 12/06/19 pour vice du fond du PLU.

Concernant le PLU, et le permis de construire, les recours de l'AQVLB et de la FAPEGM (17 associations environnementales) sont toujours en attente d'audiencement en première instance devant le tribunal administratif de Rennes.

Ce dossier a été clôturé en 2020 et nous ne savons pas pourquoi l'audiencement n'est pas encore programmé. Surcharge du tribunal ?

Et maintenant...

Tristesse, émotion, colère, chagrin...

Quand sont évoquées une possible fermeture au public, doublée d'une dénaturaison de l'île, aucun amoureux de BERDER n'est insensible. Chacun d'entre nous réagit avec ce qu'il est, son histoire, ses souvenirs et ses liens particuliers avec ce joyau de notre littoral, à la fois écrin de verdure et fenêtre sur le Golfe du Morbihan.

Est-ce à dire que nous voulons tout figer, mettre l'île sous cloche ? Non. Comme ce fut le cas pendant quelques décennies, nous souhaitons que BERDER puisse accueillir une activité économique – sans doute dans le secteur du tourisme et des loisirs, surtout qui profite à tous. Nous voulons que les espaces de l'île restent ouverts à tout public et en même temps qu'ils conservent dans leur intégralité leurs caractères naturels.

Est-il trop tard ?

Non, si notre détermination et notre mobilisation sont au rendez-vous.

Non, si nos représentants élus nous soutiennent.

Non, si ceux que nous nous apprêtons à élire au Conseil départemental et au Conseil régional en juin nous rejoignent et s'opposent publiquement à une privation de l'île.

Non, si tous ensemble, nous dénonçons l'inacceptable et dessinons à la place un vrai projet d'avenir pour BERDER et pour le Golfe du Morbihan.

C'est la raison d'être de « BERDER ensemble ».